

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL **Vendredi 24 Mars 2023 à 19 h 30**

N° de référence	OBJET DE LA DELIBERATION
F-2023/0013	Modalités d'amortissement en nomenclature M57
F-2023/0014	Approbation des comptes de gestion 2022
F-2023/0015	Vote des comptes administratifs 2022
F-2022/0016	Affectation des résultats du budget principal
F-2022/0017	Vote du budget primitif 2023
F-2023/0018	Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023
F-2023/0019	Subventions aux associations 2023
F-2023/0020	Contrat d'association avec l'Ecole Privée Notre Dame
F-2023/0021	Acquisition de la parcelle cadastrée NB N°178
F-2023/0022	Convention de financement et de participation pour l'aménagement de la Rue Pdt Pompidou
U-2023/0023	Vente de lots – Résidence Rue du Président Pompidou
P-2023/0024	Modification du tableau des effectifs du personnel communal
F-2023/0025	Cimetière – Tarification des concessions
F-2022/0026	Centre de Loisirs – Tarifs des mini-camps
U-2023/0027	Enquête Publique sur installation classée : GAEC de Bocaudrain Saint Barnabé
N-2023/0028	Projet de restauration de l'ancienne lagune Rue du Clos Martin
D-2023/0029	Vente de Matériel d'occasion du service technique
D-2023/0030	Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle WB N°227
F-2023/0031	Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement du cimetière
F-2023/0032	Voirie 2023 – Demande de subvention au Conseil Départemental
F-2023/0033	Voirie 2023 – Demande de Fonds de concours à PONTIVY Communauté



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : MODALITES D'AMORTISSEMENT EN NOMENCLATURE M57

Par délibération N°F-2022/0054 du 16 Septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'adopter la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le passage au nouveau référentiel comptable impose de redéfinir la durée d'amortissement sur certains comptes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide sur proposition de Mr Le Maire :

DE FIXER la durée d'amortissement des comptes suivants :

Compte	Intitulé	Durée d'amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	3 Ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 Ans
204	Subventions d'équipement versées	
2041	Subventions d'équipement aux organismes publics	10 ans
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs Similaires	3 ans

DIT que la durée d'amortissement des dits comptes sera réduite à 1 an dans la mesure où le montant à amortir est inférieur ou égal au seuil minimal de 1 000,00 €





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par xx voix pour et x abstention :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, pour le budget principal et les budgets annexes des résidences : Impasse de Kerizel, Gabriel Allio II, Résidence du Clos Martin et le budget annexe de la Régie des Transports Scolaires visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

N° de délibération
F - 2023/0015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHEN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le conseil,

Considérant que Mr Jean GUILLOT, Maire de Bréhan, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Marie-Noëlle VANHOUTTE, Conseillère Municipale conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion présentés par le receveur municipal.

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des collectivités territoriales relatif à l'approbation des comptes administratifs,

Vu les comptes de gestion de l'année 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE et ARRETE les comptes administratifs pour l'exercice 2022 comme suit :

- **Budget principal :**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 632 089,73 €	2 161 166,95 €	529 077,22 €
Investissement	1 123 508,84 €	1 202 410,41 €	78 901,57 €
Total	2 755 598,57 €	3 363 577,36 €	607 978,79 €

- **Budgets annexes**

RESIDENCE IMPASSE de KERIZEL	
DEPENSES	195 395,55 €
RECETTES	202 984,32 €
Résultat de L'exercice	7 588,77 €

RESIDENCE Gabriel ALLIO II	
DEPENSES	36 755,93 €
RECETTES	92 082,41 €
Résultat de L'exercice	55 326,48 €

RESIDENCE du Clos Martin	
DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
Résultat de L'exercice	0,00 €

Régie des transports scolaires	
DEPENSES	28 559,85 €
RECETTES	26 724,76 €
Résultat de L'exercice	-1 835,09 €

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire expose :

L'assemblée a voté le Compte Administratif 2022 qui fait apparaître :

- en section fonctionnement, un excédent de : 529 077,22 €
- en section investissement, sur réalisation un déficit de : 114 745,81€

Il propose à l'assemblée d'affecter le résultat 2022, au Budget Primitif 2023, comme suit :

- de porter au compte de recettes d'investissement : « excédent de fonctionnement capitalisé » C / 1068 : la somme de 529 077,22 €
- de porter au compte de dépenses d'investissement : « Résultat d'investissement reporté » C / 001 la somme de : 114 745,81 €

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOPE** à l'unanimité cette proposition.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
Vu les délibérations n°F-2023/0014 et F-2023/0015 en date du 24 Mars 2023 adoptant le compte de gestion et le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022,
Vu les délibérations n°F-2023/0016. en date du 24 Mars 2023 décidant de l'affectation des résultats 2022 du budget principal,

Considérant, l'exposé sur le contenu et les orientations des budgets primitifs 2023,

ADOPTE à l'unanimité les budgets primitifs 2023 de la Commune de Bréhan comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 116 100,00 €	2 663 033,31 €
Recettes	2 116 100,00 €	2 663 033,31 €

BUDGETS ANNEXES

Résidence Impasse de Kerizel	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	143 711,71 €	237 323,42 €
Recettes	143 711,71 €	237 323,42 €

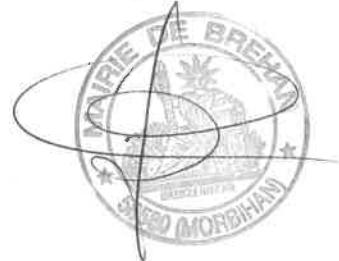
Résidence Gabriel Allio II	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	100 100,00 €	0,00 €
Recettes	100 100,00 €	0,00 €

Résidence Du Clos Martin	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	207 100,00 €	207 100,00 €
Recettes	207 100,00 €	207 100,00 €

Résidence Rue du Président Pompidou	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	70 100,00 €	70 100,00 €
Recettes	70 100,00 €	70 100,00 €

Régie des Transports Scolaires	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	52 306,32 €	0,00 €
Recettes	52 306,32 €	0,00 €

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2023

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires. La commune retrouve la possibilité de moduler le taux en 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer depuis 2021 le taux départemental de TFB (15.26% pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

Le Conseil municipal,

Considérant le rapport présenté par Monsieur Le Maire, sur le Budget Primitif 2021 et les conséquences de la réforme de la fiscalité locale pour la Commune de BREHAN ;

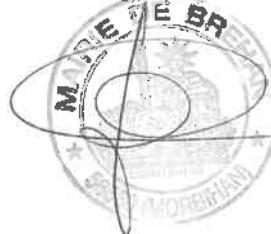
- Vu les taux d'imposition 2022 ;
- Vu les bases d'imposition 2023 et produits assurés en appliquant les taux 2022 ;
- Vu l'évolution de l'assiette des 3 taxes ;

DECIDE, à l'unanimité, de voter le taux des trois taxes pour l'année 2023 selon les modalités suivantes :

Désignation des taxes	Taux 2022 pour mémoire	Taux votés pour 2023	Observations
Taxe d'habitation	11,59 %	11,59 %	
Foncier bâti	19,82%	35,08 %	Taux communal (19,82 %) + Taux départemental (15,26 %)
Foncier non bâti	49,18 %	49,18 %	

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHEN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention aux associations suivantes, au titre de l'année 2023

ASSOCIATIONS	MONTANT
A.P.E.L - Ecole Privée - Arbre de Noël	1 070,00 €
A.P.E. - Ecole Robin Fouquet - Arbre de Noël	830,00 €
Les Vieux Rouges	600,00 €
Chantous & Dansous d'Beurhan	400,00 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
Espérance Football	4 000,00 €
Espérance Basket	500,00 €
Club des supporters de l'Espérance Football	100,00 €
Association On s'bouge	150,00 €
Le Palet Bréhannais	200,00 €
Brehan Passion Commune	200,00 €
Association Tous avec Marie Le Net	200,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers - MORBIHAN	100,00 €
Banque Alimentaire du Morbihan	600,00 €
Canoé Kayak Club – Rohan	100,00 €
Judo club de Crédin	100,00 €
Association Loisirs Crédin	40,00 €
Association « La Virée au Domaine de Nounours »	150,00 €

ASSOCIATIONS	MONTANT
Les Restaurants du cœur	200,00 €
APE REP Collège Public	350,00 €
Maison familiale Rurale Les Herbiers	25,00 €
Maison des Métiers et de l'Artisanat (22)	25,00 €
TOTAL	10 040,00 €

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat d'association du 24 décembre 2004, conclu en application du Code de l'Education entre Monsieur le Préfet du Morbihan, représentant le Ministre de l'éducation nationale, d'une part et Monsieur le Directeur Diocésain de l'enseignement catholique, le président de l'OGEC et le chef d'établissement de l'école privée Notre Dame, d'autre part.

Pour l'année 2023, Monsieur Le Maire propose une augmentation du forfait de 5 % pour les enfants scolarisés en classes élémentaires et en classes maternelles

Classes	Nombre d'élèves	Participation/Elèves	Montant total
Maternelles	33	1 109,65 €	36 618,45 €
Elémentaires	41	460,79 €	18 892,39 €
TOTAL			55 510,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer à la somme 1 109,65 € le forfait communal par enfant des classes maternelles de l'Ecole privée Notre Dame.

DECIDE de fixer à la somme 460,79 € le forfait communal par élève des classes élémentaires de l'école privée Notre Dame.

FIXE le montant total de la participation de la Commune de Bréhan pour l'année 2023 à la somme de 55 510,84 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la convention scolaire avec Madame La Directrice l'école Notre Dame et Monsieur le Président de l'O.G.E.C.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
D - 2023/0021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE NB N°178

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le protocole d'accord signé entre les Consorts TARDIVEL et la Commune de BREHAN en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée NB N°178 à l'entrée de l'agglomération.

Mr Jean GUILLOT, soumet à l'assemblée la proposition d'achat du terrain d'une surface de 4 868 m² au prix de 6 Euros le m² soit un total de 29 208,00 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le protocole d'accord du 28 Février 2023

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ACQUERIR auprès des consorts TARDIVEL la parcelle cadastrée NB N°178, d'une superficie 4 868 m² au prix de 6,00 € le m² soit au total 29 208,00 €.

DE CONFIER à Me KORTEBY, Notaire à ROHAN, la charge d'instrumenter l'acte de vente, les frais d'acte étant à la charge de la Commune de Bréhan.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de vente et l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
M - 2023/0022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHEN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PRESIDENT POMPIDOU

Monsieur Le Maire, soumet à l'Assemblée les conventions de financement et de réalisation des travaux d'aménagement de la Rue Président Pompidou.

Les travaux confiés au Syndicat d'électrification du Morbihan prévoient :

- l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques
- L'installation de candélabres pour l'éclairage public
- Le raccordement des lots aménagés Rue du président Pompidou

Les modalités de participation de Morbihan Energies sont fixées selon le tableau ci-après :

Nature des travaux	Montant des Travaux H.T	Participation du SDEM	Participation de la Commune
Electricité	27 600,00 €	17 940,00 €	9 660,00 €
Télécom (Etude)	900,00 €	0,00 €	900,00 €
Telecom (pose des fourreaux)	3 800,00 €	0,00 €	3 800,00 €
Eclairage Public	22 780,00 €	6 834,00 €	15 946,00 €
Raccordement des lots	13 796,00 €	6 898,00 €	6 898,00 €
TOTAL	68 876,00 €	24 774,00 €	37 204,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les conventions de financement et de réalisation des travaux d'aménagement de la Rue du président Pompidou avec le Syndicat Morbihan Energies.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des conventions.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
U - 2023/0023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : VENTE DE LOTS : LOTISSEMENT RUE DU PRESIDENT POMPIDOU

Le Conseil Municipal,

Vu le plan des lieux,

Vu la délibération N° U-2022/0045 du Conseil Municipal en date du 20 Mai 2022 fixant le prix des lots 20,00 € H.T pour le prix de base au mètre carré et à 15,00 € H.T le prix au m² pour les primo-accédants.

Vu les demandes d'acquisition formulées pour les lots A, B et C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de vendre les lots suivant de la Résidence Rue du Président Pompidou

- **Lot N°A** d'une superficie de 614 m² à Madame Catherine ANCEAUX, domiciliée 349 Ker Hello 56420 BILLIO au prix de 20,00€ H.T du m², d'où un prix global de 12 280,00 € H.T (douze mille deux cent quatre-vingt Euros H.T)
- **Lot N°B** d'une superficie de 589 m² à Monsieur et Madame Christophe BRISEVIN, domiciliés 6 au prix de 15,00€ H.T du m², d'où un prix global de 8 835,00 € H.T (huit mille huit cent trente-cinq Euros))
- **Lot N°C** d'une superficie de 610 m² à Monsieur RAULT Hervé, domicilié 11 Guerfiace 22210 Saint Etienne du Gué de l'Isle au prix de 15,00€ H.T du m², d'où un prix global de 9 210,00 € H.T (neuf mille deux cent dix euros H.T)

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature des actes de vente.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
P - 2023/0024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2024.

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi N° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le n° 2005-1344 du 28 octobre 2005 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Après délibération, à l'unanimité, **DECIDE** :

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit, à compter du 01/05/2023 :

Situation	Grade	Date d'effet
Ancienne	Adjoint Technique Territorial à temps complet (35 H 00)	30 Avril 2023
Nouvelle	Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^e classe à temps complet non complet (20 H 00)	1 ^{er} Mai 2023

Article 2 : l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : CIMETIERE - TARIFICATION DES CONCESSIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} Avril 2023, les tarifs du service funéraire selon les modalités suivantes.

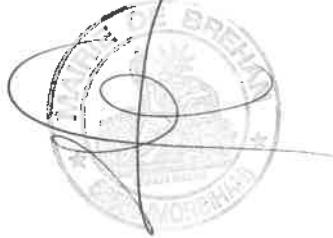
NATURE DES PRODUITS		Tarifs votés	
REDEVANCES FUNERAIRES	Tombe enfant		44,00 €
	Caveau		75,00 €
	Cavurne		65,00 €
	Dépôt de cendres - jardin du souvenir		65,00 €
CONCESSION DANS LE CIMETIERE	Durée	Places	Sans caveau
	Concessions pour 15 ans	Simple (1 à 2 places)	300,00 €
		Double (3 à 4 places)	400,00 €
		Triple (5 à 6 places)	500,00 €
	Concessions pour 30 ans	Simple (1 à 2 places)	550,00 €
		Double (3 à 4 places)	630,00 €
		Triple (5 à 6 places)	700,00 €
	Avec Caveau*		825,00 €
			600,00 €
			750,00 €
			945,00 €
			1 050,00 €

• Selon les disponibilités de la Commune

NATURE DES PRODUITS		Tarifs votés
CONCESSION DANS LE COLOMBARIUM	Concessions pour 15 ans	300,00 €
	Concessions pour 30 ans	500,00 €
CONCESSION CAVURNE	Concessions pour 15 ans	300,00 €
	Concessions pour 30 ans	500,00 €

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHEN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : CENTRE DE LOISIRS : TARIF DES MINI-CAMPS

Le service animation de la Commune de Bréhan organise plusieurs animations spécifiques pour les vacances de printemps et d'été 2023 à savoir :

- Une sortie au Parc Astérix le 20 Avril 2023 en partenariat avec les Communes de Rohan, Crédin, Régouiny, Pleugriffet et Radenac.
- Un mini-camp dans le cadre des loisirs jeunes (9-13 ans) du 17 au 20 Juillet 2023 au Parc Animalier de Branféré
- Un mini-camp destiné au 6-8 ans du 24 au 26 Juillet 2023 au Parc Animalier de Branféré

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif aux activités de « mini-camps » aux sommes suivants :

Activités	<i>Tarif A</i>	<i>Tarif B</i>	<i>Tarif C</i>
	<i>QF < 550</i>	<i>551 < QF < 860</i>	<i>QF ≥ 861</i>
Sortie Parc Astérix		70,00 €	
Mini-camp 9-13 ans	144 €	152 €	160 €
Mini-camp 6-8 ans	81 €	86 €	90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

DE FIXER la participation des familles pour les sorties et mini-camps des vacances de printemps et d'été 2023 selon les modalités suivantes :

Activités	<i>Tarif A</i>	<i>Tarif B</i>	<i>Tarif C</i>
	<i>QF < 550</i>	<i>551 < QF ≤ 860</i>	<i>QF ≥ 861</i>
Sortie Parc Astérix		70,00 €	
Mini-camp 9-13 ans	144 €	152 €	160 €
Mini-camp 6-8 ans	81 €	86 €	90 €

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision

Pour copie conforme.
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
U - 2023/0027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE SUR INSTALLATION CLASSEE : GAEC DE BOCAUBRAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique sur installation classée a été prescrite du 17 Avril 2023 au 15 Mai 2023 inclus par arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 15 Mars 2023, concernant l'exploitation d'un élevage bovin au lieudit « Bocaudrain » sur la Commune de Saint Barnabé (22).

Le projet prévoit l'extension de l'élevage bovin à 200 vaches laitières et la mise à jour du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'arrêté préfectoral fixant les conditions de déroulement de l'enquête publique ;
- Vu le dossier d'enquête publique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas s'opposer à la réalisation du projet du GAEC DE BOCAUDRAIN pour l'exploitation d'un élevage bovin de 200 vaches laitières et d'un atelier de veaux de boucherie., sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et d'une délibération favorable de la Commune de Saint Barnabé.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023

Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : PROJET DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE LAGUNE RUE DU CLOS MARTIN

Monsieur Jean GUILLOT, Maire de Bréhan, communique à l'assemblée le projet de restauration des anciennes lagunes d'épuration porté par le Grand Bassin de l'Oust.

Le projet prévoit la suppression des installations de lagunage pour recréer une zone humide fonctionnelle avec la restauration du cours d'eau du Lintan.

Le montant des travaux de restauration du site est estimé à 148 300,00 € H.T

Le plan de financement est établi selon les modalités suivantes :

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Taux	Montant
Travaux de restauration du site	148 300,00 €	Agende ce l'eau	50%	74 150,00 €
		Département du Morbihan	20%	29 660,00 €
		Région Bretagne	10%	14 830,00 €
		Grand Bassin de l'Oust	20%	29 660,00 €
TOTAL	148 300,00 €		TOTAL	100%
				148 300,00 €

Monsieur le Maire soumet le projet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de restauration des anciennes lagunes d'épuration du Grand Bassin de l'Oust.

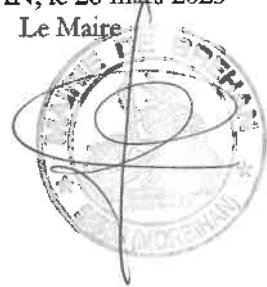
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la restauration de l'ancienne station de lagunage situé Rue du Clos Martin selon le projet établi par le Grand Bassin de l'Osut.

MANDATE le Grand Bassin de l'Oust pour la réalisation du projet comprenant les études, les demandes de subvention et le suivi des travaux.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire de BREHAN pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
D - 2023/0029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHEN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : VENTE DE MATERIEL D'OCCASION DU SERVICE TECHNIQUE

Les services techniques ont récemment acquis de nouveau matériel pour l'entretien des voiries et des espaces verts en remplacement de matériel plus ancien.

Monsieur le Maire de BREHAN propose de mettre à la vente le matériel remplacé qui ne sera plus utilisé par les services techniques selon les modalités suivantes :

Nature du bien	Année d'acquisition	Valeur d'acquisition	Proposition de revente
Tracteur John Deere 6220	2004	41 860,00 €	10 000,00 €
Epareuse Rousseau FULGOR	2005	30 129,20 €	8 500,00 €
Tondeuse Iseki SF 370	2010	27 508,00 €	5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la mise en vente des matériels suivant :

Nature du bien	Année d'acquisition	Valeur d'acquisition	Prix de revente
Tracteur John Deere 6220	2004	41 860,00 €	10 000,00 €
Epareuse Rousseau FULGOR	2005	30 129,20 €	8 500,00 €
Tondeuse Iseki SF 370	2010	27 508,00 €	5 000,00 €

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire de BREHAN pour l'exécution de la présente délibération étant précisé le prix pourra être négocié après avis de la Commission Voirie.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
D - 2023/0030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU SUR LA PARCELLE WB N°37 AU PROFIT D'ENEDIS

La société ENDIS a pour projet de créer une ligne électrique souterraine de 20 000 volts afin de relier le parc éolien de Kerana en Plumieux au poste principal situé sur la Commune de Crédin.

A cette fin, la Société sollicite la création d'une servitude de passage sur la parcelle WB N°37 appartenant à la Commune de BREHAN au lieudit La Motte.

Le Conseil Municipal de BREHAN,

Vu le projet d'acte constitutif de servitude de passage
Vu le plan des lieux

Après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création d'une servitude de passage de réseau électrique sur la parcelle cadastré WB N°37.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire l'exécution de la présente délibération et la signature de l'acte constitutif de servitude.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE

La Commune de BREHAN prévoit des travaux d'aménagement du cimetière communal comprenant la création d'allées techniques pour l'accès aux concessions du cimetière et l'enherbage des différents carrés autour des tombes.

Le montant des travaux est estimé à 64 803,25 €

Les travaux sont éligibles à une aide du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territorial (PST)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Morbihan au titre de la PST pour les travaux d'aménagement du cimetière sur la base d'un montant de travaux estimé à 64 803,25 € H.T

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le programme de réfection des voiries pour l'année 2023.

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant
Voirie Hors Agglomération			
Gas de Bois, direction Les Vallées	2 235,00 €	Département	35 000,00 €
Penhouët - La Belle Alouette	103 573,50 €	Autofinancement	176 360,50 €
Métairie d'En haut - Glecouët	39 987,00 €		
Le Grand Village	65 565,00 €		
Montant des travaux	211 360,50 €	Total	211 360,50 €
Voirie en agglomération			
Prolongement Rue Gabriel Allio	27 123,00 €	Département (PST)	35 492,75 €
Résidence Gabriel Allio II	91 450,00 €	Autofinancement	106 478,25 €
Résidence de Noé	23 398,00 €		
Montant des travaux	141 971,00 €	Total	141 971,00 €

Le programme de réfection de la voirie 2023 est éligible aux programmes de subventions adopté par le Conseil Départemental en faveur des territoires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Morbihan pour la réfection de la voirie communale hors agglomération sur la base d'un montant de travaux estimé à 211 360,50 € H.T

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Morbihan au titre de la PST pour la réfection de la voirie communale en agglomération sur la base d'un montant de travaux estimé à 141 971,00 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 28 mars 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
F - 2023/0033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 Mars 2023

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé - Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Didier RIVALLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LORAND Daniel

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A PONTIVY COMMUNAUTE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'estimation de la réfection de voirie pour l'année 2023

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à la somme de 261 881.50 € H.T

Le programme de réfection de la voirie 2023 est éligible au fonds de concours voirie adopté par Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

SOLLICITE le fonds de concours voirie de Pontivy Communauté pour la réfection de la voirie communale - programme 2023 sur la base d'un montant de travaux estimé à 261 881.50 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme
BREHAN, le 28 mars 2023
Le Maire

